

---

Thetford Mines et Asbestos, le 11 juin 2018

Monsieur Philippe Couillard  
Premier Ministre du Québec  
Édifice Honoré Mercier, 3ième étage  
835, boul. René Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Demande du Mouvement PROChrysotile québécois au gouvernement du Québec d'appuyer formellement, auprès du gouvernement fédéral, sa demande d'attendre les résultats des recherches américaines sur l'amiante, avant de réglementer l'amiante au Canada.**

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, nous suivons de très près l'évolution de la démarche du gouvernement canadien visant à bannir, au Canada, en 2018, l'amiante, toutes fibres confondues.

Cette démarche cependant ne tient nullement compte de l'état actuel de la science, de l'évolution des recherches pertinentes des dernières années, ni de l'expérience unique que possèdent nos régions dans le domaine de l'usage responsable et sécuritaire de la fibre d'amiante de type chrysotile.

Compte tenu de l'importance de ce dossier pour l'économie québécoise, nous regardons aussi de très près ce qui se passe dans d'autres pays, relativement à l'utilisation de l'amiante- chrysotile. Cette fibre fait en effet face, depuis plusieurs années, à une croisade malsaine de certains militants qui n'exigent rien de moins que son bannissement total, partout dans le monde.

De façon toute particulière, nous regardons du côté des États-Unis, et nous sommes fort encouragés par l'approche rigoureuse, structurée et méthodique de nos voisins, qui ont entrepris une étude en profondeur des différents produits chimiques utilisés au pays, ainsi qu'une étude de l'ensemble des fibres d'amiante.

En analysant cette démarche, force nous est de constater son sérieux. Nos voisins chercheront en effet toute l'information pertinente qui leur permettra de prendre les meilleures décisions possibles.

---

*Pour contribuer à la mise en valeur, à la défense et à la promotion de l'utilisation sécuritaire du chrysotile et de ses résidus miniers (SERPENTINE)*

**Mac Donald Informatique, Société de développement économique de la région de Thetford  
Caisse d'Économie de la Vallée de l'Amiante, Comité des gens d'affaires de l'Amiante  
Les municipalités de Thetford Mines, Asbestos et St-Joseph de Coleraine  
Ressources naturelles du Québec et la SADC de l'Amiante  
SONT DES PARTENAIRES PRÉCIEUX**

Ils se tiennent donc loin des considérations politiques et refusent d'accepter comme des réalités, des perceptions bien alimentées et largement diffusées par des groupes de pression qui utilisent allégrement les dossiers de la santé et de l'environnement, pour faire avancer leur objectif d'un bannissement global de L'ENSEMBLE des fibres d'amiante et des produits qui en contiennent.

Au Canada, c'est tout le contraire. C'est la précipitation et le refus évident de considérer même qu'il y a différents types d'amiante, aux risques très différents, comme le démontrent toutes les recherches scientifiques récentes.

Pour notre part, nous sommes d'accord avec le bannissement des fibres d'amiante de type amphiboles. Mais pour ce qui est des fibres de type chrysotile, nous sommes en désaccord total avec un tel bannissement. Nous demandons plutôt, avant qu'il ne prenne une telle décision, une décision qui pourrait s'avérer lourde de conséquences, que le gouvernement canadien tienne compte de l'approche américaine, une approche beaucoup plus logique et responsable.

Vous trouverez d'ailleurs en annexe à la présente, copie de la lettre que nous avons fait parvenir récemment au Premier Ministre du Canada, en lui demandant de surseoir au projet canadien de bannissement de l'amiante sous toutes ses formes, tant et aussi longtemps que les recherches américaines ne seront pas complétées.

La présente a pour objectif, Monsieur le Premier Ministre, de vous demander, au nom de nos régions et de nos communautés, d'intervenir rapidement auprès du Premier Ministre Trudeau pour lui demander d'attendre les conclusions de l'importante étude américaine en cours, avant que le gouvernement du Canada ne prenne une décision irréversible, possiblement malheureuse et pénalisante principalement pour le Québec, dans le dossier de l'amiante.

Cette étude américaine est en cours actuellement et devrait se terminer à la fin de 2019, selon le dernier communiqué de presse émis par l'Environmental Protection Agency (EPA) au début de juin 2018.

Nous sommes à votre entière disposition, ou celle de vos représentants, pour toutes rencontres, informations additionnelles relatives à ce dossier, etc, le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Serge Boislard, Président du MPCQ

Tel : 819-879-5558

Courriel : [sergeboislard@hotmail.com](mailto:sergeboislard@hotmail.com)

c.c: M. Jean-Marc Fournier, Ministre responsable des Relations canadiennes  
M. Jean-Pascal Bernier, chef de cabinet du 1ier Ministre  
M. Laurent Fafard, conseiller économique du Cabinet du premier Ministre  
M. Laurent Lessard, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Mme Karine Vallières, Députée de Richmond

Annexe : Lettre du 5 juin au Premier Ministre du Canada, M. Justin Trudeau

---

Asbestos et Thetford Mines, le 5 juin 2018

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

**Objet: Suivi dossier résidus miniers de serpentine**

Monsieur le Premier Ministre,

Il y a un an et demi maintenant, votre gouvernement a entrepris une démarche réglementaire au terme de laquelle l'utilisation, la production ainsi que l'exportation et l'importation d'amiante sous toutes ses formes seront formellement interdites. L'approche privilégiée ne différencie pas les types de fibres [serpentes (chrysotile) et amphiboles] et ne tient pas compte de leurs différences pourtant énormes sur les plans de la toxicité et de la dangerosité pour la santé humaine.

À la suite de commentaires formulés sur le document publié en décembre 2016 et intitulé *Consultation sur l'approche proposée en matière de réglementation pour interdire l'amiante et les produits contenant de l'amiante*, un projet de décret a été rendu public en janvier 2018. Dans une section qui traite de la « coopération en matière de réglementation », le projet de *Règlement interdisant l'amiante et les produits de l'amiante* aborde l'importante question de la « collaboration à l'échelle internationale » :

*« L'importance de faire concorder la réglementation du Canada et celle des États-Unis et de garantir des conditions égales aux entreprises des deux pays est reconnue. Les États-Unis devraient publier un document d'exposition du problème en décembre 2017 qui permettra de préciser la portée de l'évaluation des risques liés à l'amiante. »*

---

Pour contribuer à la mise en valeur, à la défense et à la promotion de l'utilisation sécuritaire du chrysotile et de ses résidus miniers (SERPENTINE)

Mac Donald Informatique, Société de développement économique de la région de Thetford  
Caisse d'Économie de la Vallée de l'Amiante, Comité des gens d'affaires de l'Amiante  
Les municipalités de Thetford Mines, Asbestos et St-Joseph de Coleraine  
Ressources naturelles du Québec et la SADC de l'Amiante  
**SONT DES PARTENAIRES PRÉCIEUX**

Il est important de noter que l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a entrepris, conformément aux dispositions du *Toxic Substances Control Act (TSCA)*, un processus d'évaluation des risques de plusieurs substances ou produits chimiques existants, dont l'ensemble des fibres d'amiante,

(pouvant mettre en lumière le cas échéant la différence importante qui existe entre les types de fibres tant au niveau de leur composition chimique qu'à leur niveau de risque) afin de déterminer s'ils présentent un niveau de risque déraisonnable pour la santé ou l'environnement.

En pratique, le gouvernement américain s'est imposé la rigueur nécessaire pour entreprendre une sérieuse mise à jour structurée, méthodique, ordonnée et sans précédent (*Asbestos Risk Evaluation under Amended TSCA*) des connaissances scientifiques afin de documenter, sur la base de faits vérifiés, les dangers véritables, les risques inhérents aux expositions et les conditions d'utilisation contemporaines.

Nous en voulons pour preuve la publication par l'EPA, l'an dernier, des documents préliminaires suivants :

- *Scope of the Risk Evaluation for Asbestos* (58 pages);
- *Strategy for Conducting Literature Searches for Asbestos: Supplemental Document to the TSCA Scope Document* (89 pages);
- *Asbestos Bibliography: Supplemental File for the TSCA Scope Document* (1582 pages).

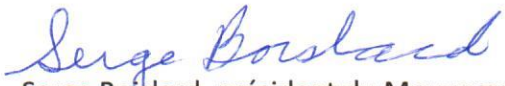
De plus, le 1<sup>er</sup> juin dernier, dans un communiqué intitulé "EPA Takes Three Important Steps to Ensure Chemical Safety Under the Lautenberg Act, Proposes Action on Asbestos", l'agence américaine a publié une autre série de documents et précisé que : ***"These actions provide the American people with transparency and an opportunity to comment on how EPA plans to evaluate the ten chemicals undergoing risk evaluation, select studies, and use the best available science to ensure chemicals in the marketplace are safe. [...] The Agency's problem formulation documents are an important interim step prior to completing and publishing the final risk evaluations by December 2019."*** [[www.epa.gov/newsreleases/epa-takes-three-important-steps-ensure-chemical-safety-under-lautenberg-act-proposes](http://www.epa.gov/newsreleases/epa-takes-three-important-steps-ensure-chemical-safety-under-lautenberg-act-proposes)]

À la lumière des impératifs de concordance réglementaire exprimés et souhaités dans le projet de règlement de janvier 2018, de même que de l'ampleur de la démarche en cours chez nos voisins du sud, nous vous soumettons respectueusement que l'approche précipitée du gouvernement canadien est incompréhensible et non souhaitable.

En effet, si le gouvernement du Canada refuse d'attendre les conclusions des travaux de l'EPA, il encourt non seulement un risque sérieux de discordance réglementaire, mais également des impacts négatifs qui pourraient s'avérer irrémédiables pour des régions et des communautés du Québec dont la revitalisation économique et l'avenir requièrent une approche pragmatique fondée sur des certitudes scientifiques, et non pas sur des a priori ou des dogmes.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de faire le nécessaire pour que le processus réglementaire en cours relativement au dossier de l'amiante (toutes fibres confondues) soit mené avec la même rigueur que la démarche de l'EPA et, surtout, qu'elle soit assujettie à une obligation de cohérence. En conséquence, nous exhortons le gouvernement à attendre les conclusions de la démarche américaine avant de statuer sur ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments distingués.



Serge Boislard, président du Mouvement PROChrysotile québécois

Tél: 819-879-5558

Courriel: [sergeboislard@hotmail.com](mailto:sergeboislard@hotmail.com)

- c. c. L'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique
- L'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre de la Santé
- L'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sciences
- L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie et députée de Compton-Stanstead à la Chambre des communes du Canada
- Madame Katie Telford, chef de cabinet du Premier ministre du Canada